Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) n°DNCMP ...345..../ F/2022-2023

pour la fourniture et installation des équipements mobiliers dans l'Amphitheatre de 500

places du Campus Mutanga

1. Objet

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, représenté par l'Université du Burundi invite, par le présent Avis de relance d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé avec mention : « fourniture et installation des équipements mobiliers dans l'Amphithéâtre de 500 places du Campus Mutanga. »

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur Budget Général de l'Etat, exercice /2022-2023 Litéra : 32 00001 007 66400 11 028 094101

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un Avis de relance d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O. O .N) .

Le délai de livraison de l'ensemble des fournitures est fixé à trois (3) mois calendaires.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 133 et 161 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Cellule de Gestion des Marches Publics de l'Université du Burundi (Bureau n°25), Tél : 22 229209, tous les jours ouvrables de 8h à 15h00.

Il peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service (8h00 à 15h00) et obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant un paiement de 50.000 FBU (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 1101/001 -04 ouvert au nom de l'OBR et 50.000 FBU (CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS) au compte n° 00745320107 -40 ouvert à la BANCOBU.. Les offres des soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante : Université du Burundi Direction Financière et du Patrimoine Tél:22 22 9209

B.P.1550 BUJUMBURA.

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9. Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à tous les soumissionnaires qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres dix (10) jours avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Les offres doivent être paginées, initialisées et avoir une table des matières.

6. Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe II doit être fourni en même temps que l'offre.

Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre.

Elle est fixée à 8 000 000 Fbu (Huit millions Francs Burundais)

Les offres sous enveloppes fermées rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel, seront remises par les soins du soumissionnaire au plus tard le..../..../..../..../..../2023 à 10 heures précises à l'adresse suivante :

Université du Burundi Direction Financière et du Patrimoine Tél. :22 229209 B.P.1550 Bujumbura

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

9. Séance d'ouverture des offres

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics. Un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procèsverbal d'ouverture des offres.

Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet doit vérifier les documents suivants:

- la présence de l'original de la caution de soumission;
- le nombre d'exemplaires des offres exigé dans le DPAO;
- la signature et le cachetage de la soumission par le mandataire agréé de l'entreprise;
- la preuve de l'achat du DAO portant le numéro du DAO

Le Président de la sous - commission annoncera ensuite le nom des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres.

10. Critères de qualification

Offre technique:

- 1. La Caution bancaire de soumission selon le modèle en annexe;
- 2. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- 3. La Fiche de renseignements sur le soumissionnaire remplie et signée;
- 4. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
- 5. Les Statuts du soumissionnaire pour les personnes morales;
- 6. Le Registre du commerce (copie);
- 7. L'Attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS de validité de 3mois;
- 8. L'Attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes avec le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
- 9. Adresse fixe et connue du soumissionnaire;
- 10. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité de 3 mois;
- 11. Les spécifications techniques (échantillons de chaise fauteuil conforme aux spécifications techniques)

Offre financière:

L'offre financière est constituée des documents en rapport avec les prix et des éléments pouvant en faciliter l'évaluation notamment :

- 1. L'acte de soumission selon le modèle en annexe;
- 2. Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres;
- 3. Détail quantitatif et estimatif dument complété éventuellement les corrections du détail quantitatif et estimatif;
- 4. Le délai d'exécution suivant le modèle en annexe.

<u>N.B</u>: L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi .

Fait à Bujumbura, le 27 / 01/2023

Cabinet du Recteur

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Pr.Dr. Audace MANIRABONA